



Wallon



Périodique du Rassemblement Wallon

Site internet :

wallonie-france-bruxelles.com

Note pour la Poste : en cas de
changement d'adresse
définitif, veuillez retourner
cet envoi à l'expéditeur.
Merci

BELGIQUE-
BELGIE
P.P.
6140 FONTAINE-
L'EVEQUE
DISTRIBUTION
6/1617

Avez-vous payé votre
cotisation pour 2008 ?

Octobre-Novembre-Décembre 2008.

40e Anniversaire du R.W., à la Ferme de la Forêt.

Photos Michel Szybiak, correspondant Nouvelle Gazette - Sud Presse.



Une partie du Bureau du R.W., quelques amis et sympathisants, quelques jeunes pour la relève, une partie des nombreux présents.

Expéditeur : Léon COGNIAUX, rue des Pinsons, 34/37, 6140 FONTAINE-L'EVEQUE.

Agenda 2008 - 2009.

Section de Fontaine-l'Évêque, en général le 4ème mercredi du mois, à 19 h 00, réunion avant le conseil communal du 4ème jeudi ; à 20 h 00, réunion W.—S.D. - P.S.D.I. (Friterie d'Emilio Gaone, place C. Brogniez). Attention aux changements possibles !

Ont eu lieu : - Samedi 13 décembre - Namur 5000, Au Coq d'Or, rue de Fer, 139, Tél. : 081/23.15.04. 10 h 00 - Bureau Wallon du R.W. – Ordre du jour : situation dans les régionales - 10 h 30 – U.P.W. - 10 h 45 – Groupe programme - Communiqué.

Mardi 16 décembre – 19 h 30 – Brasserie de Charleroi – Arrondissement de Charleroi-Thuin : café politique, « Bienvenue chez les Wallons », « Même les Dieux ont les pieds dans l'eau (changements climatiques et pollution de l'eau) », suivi de la réunion habituelle.

En cours et à venir : - 31 décembre - Réveillon avec les Molières et Mocassins, Petit Théâtre de la Ruelle et Ruche Verrière, Lodelinsart (Charleroi). Revue-Spectacle sur l'actualité carolorégienne et repas avec soirée dansante. 70 €.

Samedi 10 janvier 2009 - 10 h 30 - Bureau National Wallon du R.W. - 14 h 00 - Bureau U.P.W. - 15 h 30 : Groupe programme Charleroi 6000, Brasserie de Charleroi, Place du Manège, 1, tél. : 071/31.09.16 - Ordres du jour : - Elections.

Dimanche 18 janvier 2009 – 11 h 00 – Vœux de Nouvel An du R.W. Verre et tarte de l'amitié Charleroi-Thuin. Tous sont invités, autres arrondissements, groupes amis (aimable prière de s'inscrire). Salle privée de Pierre-Joseph Lafourt, 34 rue de la Plagne (dernière porte à droite), 6142 Leernes-Fontaine-l'Évêque.

Vendredi 30 janvier – 19 h 30 – Concours de belote. Section de Fontaine. Inscriptions : 19 h.

Mardi 3 février - 19 h 30 - Brasserie de Charleroi, Arrondissement Charleroi-Thuin - Café politique « Bienvenue chez les Wallons », « Wallon et Italien ? », suivi de la réunion habituelle. Ordre du jour : organisation et élections.

Samedi 14 février - 10 h 30 - Au Coq d'Or, Namur, Bureau National R.W. — 14 h 00 - U.P.W. — 15 h 30 - Groupe programme (Proposition).

Dimanche 7 juin 2009 – Elections.

Samedi 20 juin 2009 – 16 h 00 – (nouvelle date), verre festif de l'amitié chez André LIBERT à l'occasion de ses 66 ans.

Septembre – Fête française du patrimoine – Voyage Dunkerque.

Forum démocratique Wallon, avec Olivier Esnault et Luc Guillaume
forumwallons@gmail.com

La lettre du Président est remplacée par « La Belgique, une erreur de l'Histoire ? » par André LIBERT. Deuxième partie. Conférence donnée, en condensé, à Perpignan, France.

Le Mouvement flamand va changer de visage. De culturel, patriote et mesuré, demandant que français et néerlandais soient égaux en Flandre, il va se radicaliser et produire des tendances enflammées et séparatistes. Il ne s'agit plus de discuter la cohabitation, mais de savoir qui la souhaite encore en Flandre. Depuis des mois se succè-

dent, venant du Nord, des injures, des gestes provocateurs. Depuis 15 mois, les négociations se suivent sans résultats profonds : informateurs, négociateurs, formateurs, démineurs, médiateurs et autres rois mages se succèdent vainement, les premiers ministres sont provisoires et démissionnaires ; de même, leur survie dépend de Bureaux et de

Congrès de partis flamands. Le sort de la Belgique se trouve au bord du gouffre. Les racines du mal ont gagné le corps entier. Le fossé communautaire s'élargit et s'approfondit.

On doit comprendre la revendication forcenée de l'identité flamande, leur frustration par le manque d'intérêt de nombreux francophones pour le néerlandais. Mais n'est-il pas nécessaire de défendre la langue française dans l'Europe de demain, face au tout à l'anglais ? Quelle est l'importance du néerlandais dans l'Europe, dans le monde ? Est-ce aux Wallons à lui donner une priorité ? Chaque langue a sa valeur, mais le choix d'une deuxième langue mérite une profonde réflexion personnelle.

N'oublions pas qu'en 1830, le néerlandais est la langue du Hollandais, c'est-à-dire de l'ennemi. Ajoutons que le néerlandais standardisé pose problème jusqu'en 1864, ce « Beschaafd Nederlands » ne pénètre la population que lentement ; même de nos jours, les Flamands maintiennent leurs multiples patois. En 1957, le premier ministre flamand Wilfried Maertens lancera un appel pour le parler davantage. Le Mouvement Flamand va aussi s'étoffer de mythes tel le soldat flamand de 1914 qui au front ne comprenait pas les ordres, le justiciable qui ne saisit pas la langue du tribunal, exemples littéraires dont on ne retrouve pas les faits réels, ce ne sont que mythes tenaces : méconnaissance des dossiers, instrumentalisation politique de l'Histoire ou plus aberrant, désir de compréhension francophone dans le but de sauver la Belgique.

La question royale du retour de Léopold III après la guerre, les grèves de 1960, les guerres 14-18 et 40-45, les occupations allemandes, l'expo internationale de 1958, l'indépendance du Congo, tout cela va accentuer profondément la différence entre

Flamands et Wallons, quant à leurs réactions, leurs analyses des faits. Durant la guerre, Léopold III allait le week-end à Knokke-le-Zoute et alla en voyage de noce en Autriche ralliée à l'Allemagne. Knokke, petite ville vacancière de la bourgeoisie et de l'aristocratie francophones se flamandise aussi. Exit les Biennales de Poésie ; au revoir, maintenant, les indications non néer-

landaises de la réserve et du parc naturel du Zwin.

Dans l'intervalle des deux guerres, l'économie flamande se prépare à supplanter la wallonne basée sur une économie d'infrastructures lourdes : mines de charbon, sidérurgie, verreries, ... Et à l'heure des fermetures, la Flandre ouvrira sa sidérurgie à Zelsate et maintiendra seule ses mines de charbon. Durant 130 ans, la Wallonie aura aidé la Flandre à se développer, lui permettant une irrigation de petites et moyennes

entreprises. De plus, la Flandre devait s'attribuer des subsides européens d'aides, au détriment de la Wallonie et de même les meilleures parts des budgets, ce de façon trop large. Le plus gros des travaux publics pour elle avec participation financière wallonne ; du granit pour ses autoroutes, des schistes houillers pour l'autoroute de Wallonie que Jean Duvieusart dut défendre avec bec et ongles. Un budget du tourisme qui ira chercher jusque près de 93% de moyens pour la Flandre. Les Wallons ont beaucoup accepté, soit-disant pour sauver l'unité belge.

Les discours de la chambre en néerlandais deviennent majoritaires en 1960. Le premier texte en néerlandais de la constitution datant de 1927 prend valeur officielle et légale en 1967.

Le Walen buiten, Wallons dehors, suivis de rats français emportez vos matelas qui ont pour but de chasser les personnes d'expression française de l'Université de Louvain, Leuven



en flamand, éclatent en 1967 et vont transformer l'échiquier politique, en favorisant les partis communautaires et en fracturant les partis unitaires qui finissent par disparaître, transformant les élections en élections régionales créant des opinions publiques tout à fait distinctes.

L'idée fédéraliste en Wallonie prend sa consistance à la fin du XIXe siècle et dans les années qui suivent 1930, des commissions réfléchissent sur la réforme de l'Etat, mais transformations et réformes se feront très lentement et deviendront une suite sans fin, un véritable feuilleton. Le Mouvement Wallon n'a pas l'homogénéité flamande. Ses revendications se répandent lentement. Le Sud wallon et Bruxelles demeurent longtemps et encore maintenant très favorables à la Belgique, mais la longueur de la crise actuelle amène des changements de comportements qui s'accélèrent. Un des derniers sondages donne une majorité de Bruxellois se sentant Bruxellois avant que d'être Belges.

Dès 1987, l'exécutif flamand, en la personne de son responsable, déclarait la Flandre présente depuis des siècles par rapport à une Belgique d'un siècle et demi. Cela fait penser, toute proportion gardée, à l'hagiographie d'une Allemagne éternelle, mise en route par le IIIe Reich. Nous sommes face à une certaine peur flamande de la tache d'huile francophone, à une volonté d'homogénéité linguistique flamande qui veut absorber de force des majorités francophones tel que cela fut fait dans les Fournes, région peu peuplée. De là, une volonté flamande de nier la Région Bruxelloise et de vouloir se baser sur deux Communautés et non sur trois Régions telles qu'elles existent. La Flandre n'entend pas être une pièce dans un ensemble de trois, mais être l'une de deux. La Communauté germanophone de 70.000 habitants se trouve en Wallonie où elle est particulièrement gâtée et ne manifeste aucune volonté de changer de bord.

En 1866, Bismarck disait « Je considère que la Belgique à la longue ne pourra pas être un Etat viable ». La fin de la guerre 14-18 voit émerger en même temps un sentiment national

à son apogée avec un roi Chevalier présent à l'Yser et une reine Elisabeth présente dans un hôpital à la côte belge et les premières fêlures avec un sentiment national flamand minoritaire et anti-belge. La base arrière en cette période de guerre était Sainte-Adresse avant Le Havre ; en 40, ce sera Bordeaux

Avec les lois Gilson de 62-63, on parlait déjà de victoire flamande et de frontière linguistique ; en 68, Vanden Boeynants parle d'une Belgique remise en place pour 20 ans avant de se fondre dans l'Europe ; l'ancien premier ministre Van Zeeland défend un fédéralisme provincial, un S.O.S. pour sortir de l'impasse. Toutes les réformes vont soi-disant nous sortir de l'impasse et sauver la Belgique ; c'est dans cet espoir sans cesse répété que Wallons et Bruxellois lâcheront chaque fois du lest en faveur de la Flandre et arrive le jour, le moment où il n'y a plus rien à donner, sauf l'honneur et le déshonneur d'avoir toujours cédé. Et chaque fois que l'on n'a pas voulu prendre en question les revendications flamandes, la question dite linguistique, mais aussi riche d'emplois et d'économie, a resurgi avec plus de vigueur. C'est vrai en 1857, en 1870, en 1966 avec Vanden Boeynants qui chutera sur les affaires de Louvain. Mais chaque fois que l'on donnera satisfaction à la Flandre, elle ne s'apaisera pas plus. Aucun réforme n'a apaisé le nationalisme flamand qui se fortifie de plus en plus et réclame toujours plus.

La Volksunie ou Parti Uni du Peuple flamand n'a jamais été aussi forte qu'en éclatant, car elle a essayé ou accroché ses tendances dans tous les autres partis tout en se recréant à l'extrême-droite, telle l'hydre de Lerne dans l'Antiquité. Du parti de Meeting de 1962, Meetingpartij, à la V.U., tous les partis flamingants qui disparaissent sont repris par d'autres et bien souvent dans un sens plus radical qui ne fait pas dans la dentelle.

Aujourd'hui, nous plongeons en pleine ambiguïté, la Flandre se veut une Nation et met tout en œuvre pour constituer un Etat-Nation. Aucune réforme de l'Etat ne l'a satisfaite et l'idée d'une circonscription nationale est rejetée comme le firent les francophones

aux élections européennes de 1979, car ils craignaient que le Sud minoritaire en habitants ne vote en plus pour les candidats flamands tel Tindemans. La multiplication des élections, on vote quasi chaque année, met les partis en période électorale presque permanente et ne leur permet pas des concessions réciproques importantes ni de faire preuve d'audace ni de gérer au mieux, la proximité d'un prochain scrutin pouvant conduire à une raclée électorale. Depuis 1995 et l'élection directe des parlements régionaux, Flamands, Wallons et Bruxellois vivent leur vie chacun de leur côté, leurs électeurs, leurs politiques sont et seront de plus en plus différents et leurs élus se fréquentent de moins en moins. Olivier Maingain du Front des Francophones n'ira jamais en vacances avec Bart de Wever de la Nouvelle Alliance Flamande qui tout en étant professeur d'histoire réécrit, comme le ferait un Le Pen, l'histoire des Juifs d'Anvers durant la dernière guerre.

L'indépendance de la Belgique fut proclamée le 4 octobre 1830, après le repli des Hollandais. Il y a alors en Belgique environ 4.000.000 d'habitants. Seuls 46.099 hommes ont le droit de vote, non obligatoire à l'époque. Dans les faits, 30.000 hommes iront voter aux premières élections belges. Les élus, ce sera le gratin, la majorité vient de Flandre, mais tous parlent français. C'est à l'époque la langue de l'élite et des classes moyennes, mais en Flandre, le peuple parle flamand.

Si la période française de 1794 à 1815 a renforcé la francisation, le souverain hollandais en 1819 posait le néerlandais comme langue officielle de Flandre et l'élargissait en 1822 à Bruxelles et Louvain et ensuite, il a voulu l'étendre aux provinces wallonnes. La Communauté française fête les journées de septembre qui chassèrent les Hollandais. Les Flamands fêtant, eux, la Bataille des Eperons d'Or, victoire provisoire sur la France obtenue en piégeant la cavalerie aux lourdes armures, dans des zones marécageuses.

En 1831, les Français, envoyant des troupes, aideront la Belgique à combattre le retour des Hollandais via Anvers. Léopold 1er de

Saxe-Cobourg Gotha, veuf de la fille de la reine d'Angleterre, d'origine allemande et ayant combattu la France avait l'appui, de ce fait, des Anglais et des Allemands. Il contrebalança ces influences en épousant une princesse française.

Il fut jugé à l'époque que les langues flamandes et allemandes variaient tellement d'un district à l'autre qu'il était impossible d'en sortir un texte officiel. Il y aura cependant des traductions officieuses dans les provinces flamandes, mais le Belge peut parler la langue de son choix. Il peut avec l'administration et la justice utiliser aussi la langue de son choix s'il est compris. Ajoutons que la population flamande est majoritaire dès le départ. Notons que l'on écarta de la même façon les patois wallons. Bruxelles, la capitale verra, de suite, la langue française y être importante, attirant « les instruits, les administratifs et les politiques ». La Flandre à son origine est une région pauvre, agricole, conservatrice et très religieuse. En Wallonie, sidérurgie, verreries et autres vont se bâtir sur le charbon et y amener de l'emploi, drainant ainsi bon nombre de Flamands qui s'y établirent et se franciseront sans problèmes, du fait aussi de l'atout que constitue le français, langue toujours des plus importantes à l'époque.

Il faut noter que l'on parle même le français dans les conseils communaux et provinciaux de Flandre dans les années 1830. Mais une poignée d'auteurs flamands vont démontrer la vitalité de leur culture et être suivis par une classe moyenne attachée à ses racines. Il s'agit d'intellectuels déjà actifs sous le régime hollandais favorable au néerlandais. Le Lion des Flandres de Hendrik Conscience date de 1838 et donne un récit enflammé de la Bataille des Eperons d'Or du 11 juillet 1302, une victoire du paysan flamand contre la France et forge ainsi une conscience identitaire flamande. On essaiera aussi d'en faire une histoire belge comme les massacres de bourgeois ne pouvant prononcer « schild en vriend », bouclier et ami. Les premières revendications flamandes modérées et légitimes donneront une pétition en 1840. On veut l'usage du néer-

landais en Flandre, sans encore bannir le français, une bienveillance qui ne durera pas. Le bas clergé défendra la culture flamande et ses patois, contre les idées libérales véhiculées par le français et une méfiance du néerlandais, véhicule du protestantisme.

L'affaire Coucke et Goethals, Flamands condamnés à mort par un tribunal wallon, ne comprenant pas le français et mis à mort parce que Flamands est un faux emblème ! Ils étaient implantés de longue date à Couillet-Charleroi, y commerçant en français et en outre, ils bénéficièrent d'un traducteur-juré néerlandophone.

En 1866, en discussion du budget de la justice, on rappellera que tous les nommés de la magistrature connaissent le flamand. Et à l'époque bien des Wallons ne s'expriment pas mieux en français que les Flamands. Aux prévenus flamands sans avocat conseil, il est répondu en flamand.

En 1872, Josef Schoep à Molenbeek (Bruxelles) voudra déclarer la naissance de son fils en flamand et poursuivra son intention par des voies judiciaires. Un cortège de 10.000 personnes viendra le soutenir et un meeting appellera à défaire les liens de 1830. 1873 verra la première loi imposant le néerlandais en Flandre et à Bruxelles pour les unilingues flamands, dans le domaine judiciaire. En opposition au Mouvement Flamand, naîtra le Mouvement Wallon et une identité wallonne avec le Congrès Wallon de 1905 et la fondation d'une Ligue Wallonne par Jules Delaite, contre les exagérations flamandes et spécifiquement pour préserver l'intégrité de la Belgique et répondre à une inquiétude francophone. Les Wallons n'exigent rien contre le français, mais entendent sauver leurs patois à travers le théâtre et la poésie. Le Mouvement Flamand n'est pas encore anti-belge et reste policé.

En 1913, les Wallons auront leur drapeau, le coq hardi de Paulus, jaune et rouge comme celui des Catalans. Et Hubert Mockel plaide le fédéralisme dans le Mercure de France « La Wallonie aux Wallons, la Flandre aux Flamands, Bruxelles aux Belges ».

Il demeure, il est vrai, à l'époque un certain mépris des patois flamands. Le combat

wallon naît surtout dans les milieux francophones de Bruxelles comme défense face à une obligation possible du néerlandais, le Wallon ayant déjà dû maîtriser le français. Naissent les ligues, fédérations et sociétés wallonnes et un premier congrès en 1890, suivi d'un deuxième en 1898, on réclame la séparation administrative, le fédéralisme ; il faudra attendre 72 ans pour le réaliser.

Le XIXe siècle s'achève avec la victoire des revendications flamandes amenant l'égalité avec le français. Le Mouvement Flamand n'a pas son compte et il raidit son ton, se muscle et réclame une Flandre unilingue. Le combat reprend et on part pour la flamandisation de l'université de Gand, ce qui verra l'historien, créateur d'une histoire belge, Pirenne, en perdre la tête. Et l'on veut aussi flamandiser l'enseignement secondaire catholique, après le primaire. Si le Mouvement Flamand se radicalise, le Wallon prend de l'ampleur avec Jules Destrée, avocat de Marcinelle (Charleroi) et sa lettre au roi, datée de 1912. « Sire, ... Laissez-moi vous dire la grande et profonde vérité : il n'y a pas de Belges, mais des Wallons et des Flamands. Vous régnerez sur deux peuples » et suit un appel pour le fédéralisme. Et suivra un Congrès à Liège avec 302 participants, 23 sociétés wallonnes, 29 mandataires et parlementaires. Destrée a ramené le Mouvement Wallon dans son pré naturel.

La guerre de 14-18 verra les Allemands choyer leurs cousins germains et séparer toute la gestion et l'administration et créer un Conseil des Flandres avec l'aide d'activistes flamands qui créeront le Mouvement Frontiste demandant que les officiers flamands ne s'expriment plus en français, mais il n'existe pas de mort flamand, mort pour n'avoir pas compris les ordres, c'est une légende, une fausse idée tenace. On arrivera aux slogans « Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ » qui rappelle « Gott mit uns ». A l'Yser, de petits drapeaux belges donneront lieu à condamnation en 1920, comme tracts non autorisés. L'Université de Gand sera complètement flamandisée en 1930.

En 1918, la fièvre nationale va vite retomber. En 1919, le Frontpartij porte le combat flamand de la gauche aux radicaux de droite. Condamné à mort, en 1919, comme collabo, Borms recueille 80.000 voix à Anvers en 1928. En 1921, les recensements peuvent faire basculer la frontière linguistique et 20% d'électeurs ou plus peuvent obtenir des facilités, cela ne durera pas. En 1929, les nationalistes flamands doublent leurs élus et on rédige un compromis des Belges inspirant la loi de 1932 qui préconisera l'unilinguisme, en abandonnant les francophones de Flandre, mais protège le français et l'emploi wallon, avec la frontière linguistique. L'encyclopédie belge pense que la Flandre a obtenu tout ce qu'elle pouvait espérer. En 1931, est créé le Verdinaso, mouvement fasciste ; Staf De Clercq fonde, en 1933, le Vlaams Nationaal Verbond, parti d'extrême-droite rêvant d'un Etat flamand. En 1939, De Clerck décrète « La Belgique n'est plus notre patrie. Notre patrie est la Flandre. », avec pour slogan « Weg met Belgique », que la Belgique s'en aille ou « België Kapot » que vous traduirez bien vous-même. De nos jours, tout élu du Belang avant et après avoir pris la parole déclare « België barst ! », « Que la Belgique creve ! ».

Avant la guerre, le V.N.V. compte 30.000 membres, 15% de l'électorat flamand, soit 29 parlementaires et 300 élus communaux, il collaborera avec les Allemands. Entre novembre 1918 et mai 40, il défilera 24 gouvernements. On peut supposer que quasi chaque famille flamande a eu son collabo.

Le Wallon Léon Degrelle suivra la même pente, il fonde Rex en 1935 et dénonce tout avec poujadisme avant Poujade. Il ne dépassera jamais les 15.000 membres avec 21 élus à la Chambre en 1936, pour s'écraser en 39 avec 4 élus seulement, ayant été condamné par l'Eglise. Il signe un pacte avec le V.N.V. et s'affilie chez Hitler. Hitler libérera les prisonniers flamands qui peuvent donner des enfants à la Flandre germanique tandis que les Wallons resteront dans les camps. Des régiments flamands se sont rendus drapeau en tête. Le bourgmestre catholique d'Anvers commandera

et fera mettre les étoiles jaunes. La police d'Anvers participera aux rafles juives très intéressantes dans le quartier des diamantaires juifs. En %, la Flandre collaborera plus avec ses cousins germains, elle résistera moins, les 3/4 des journaux clandestins sont en français. 1/3 seulement des résistants abattus seront du Nord plus peuplé pourtant. Il en sera de même pour les collaborateurs condamnés, les Flamands sont en plus grand nombre. Et la Flandre voudra régulièrement les gracier avec leurs anciens droits acquis rendus, malgré l'opposition wallonne et francophone. Ils retrouveront leurs droits individuellement pouvant même être statufiés comme récemment le patron d'une brasserie, près du camp de concentration de Breendonck. Et d'ex-collaborateurs deviendront parlementaires flamands totalisant quelques siècles de condamnations, à la Volksunie, par exemple ou comme l'assassin d'un militant francophone, GeorGIN, professeur de français qui deviendra élu de l'extrême-droite.

En 1977, Jacques Brel chante les flaminants : « Nazis durant les guerres et catholiques entre elles, vous oscillez sans cesse du fusil au missel ». En 1940, Léopold III s'est rendu sans conditions, contre l'avis de son gouvernement à qui il s'oppose vivement et qui conteste cette reddition. A Limoges, le 31 mai, des ministres et des parlementaires l'accuseront de trahison, ils iront lutter à Londres. Le roi rencontrera Hitler ; le père de la nouvelle épouse du roi, Lilian Baels, gouverneur flamand sera un peu trop proche des Allemands. Charles, frère du roi, actif dans la résistance deviendra prince régent, après la guerre. Les Allemands avaient embarqué Léopold III avec eux, lors de leur retraite ; il demandera réparation à l'encontre du gouvernement de Londres, après sa libération en Autriche. A l'époque, la Flandre contrairement à la Wallonie sera pro-royaliste, alors qu'aujourd'hui, elle devient républicaine et juge la royauté trop francophone et trop coûteuse. La Wallonie ne voulait plus de Léopold III et l'on frôlera les émeutes et la guerre civile, avec le projet de marche sur Bruxelles. A Bruxelles, on en vint aux mains entre Flamands et Wallons. La

Flandre pense que c'est la loi de la rue des Francophones minoritaires qui l'a emporté. La Flandre est catholique et de droite et la Wallonie majoritairement de la gauche, du parti socialiste, jusqu'à la multitude des scandales qui n'ont cessé d'éclabousser ce parti, ces dernières années et qui ont envoyé bon nombre de ses responsables visiter les prisons du royaume, hélas.

Le principe des relations entre Flamands et Wallons est devenu constitutionnel. En 1945, les flamingants cherchent à se faire oublier, car beaucoup ont suivi la dérive fasciste. En 1945, un Congrès Wallon vote dans un premier temps le rattachement à la France, suite aux pressions, l'après-midi, le vote changera et demandera un système fédéral.

En 1947, 52 élus wallons déposent une loi de fédéralisation, mais on ne peut réviser la constitution sous la régence. Au Congrès Wallon de 1958, André Renard, leader syndicaliste de gauche apporte son soutien syndical à l'idée fédéraliste.

En 1949, le Mouvement Flamand quitte sa retraite dorée et discrète et crée une Concentration flamande. En 54, un nouveau parti prend le relais des nationalistes flamingants, la Volksunie, elle va marquer notre vie politique, elle comptera quelques grands hommes, mais elle démarrera avec les restes du V.N.V. et du Verdinaso souvent collaborateurs et le soutien des néonazis du V.M.O., l'Ordre Militant Flamand.

En 1948, le recensement décennal est favorable aux francophones. Les Flamands parlent d'époque de répression et de silence flamand. La Flandre va se mobiliser pour bétonner la frontière linguistique et c'est reparti pour des décennies de palabres communautaires.

Les jeunes flamingants vont profiter de l'expo de 58 pour distribuer des drapeaux flamands lors de l'inauguration et pour obtenir une journée flamande. La prospérité qui a développé la Wallonie va passer au Nord.

A partir de 1965, tout a basculé, les chiffres témoignent du déclin économique de la Wallonie et de la croissance de la Flandre.

Pendant 130 ans, la Wallonie a payé pour la Flandre et son équipement. Il n'y aura ni merci ni aide en retour. On entendra : pas un franc pour la sidérurgie wallonne. Pour la première fois, en 1965, le P.I.B., produit intérieur brut par habitant de la Flandre égale celui de la Wallonie. Sur une échelle européenne de 100, ils sont à 93. En 1985, la Flandre est à 106 et la Wallonie à 87 ; en 96, la Flandre est à 116 et la Wallonie à 90.

La bourgeoisie flamande s'est activée. Le Boerenbond basé sur les agriculteurs se dote de moyens efficaces et engrange l'épargne, devient une puissance financière. Il y a aussi le Mouvement Economique Flamand né en 1926. Ils veulent que la puissance économique passe dans leurs mains et investissent les grands ministères économiques. Le développement industriel se met en route avec les mines du Limbourg et le port d'Anvers.

En Wallonie, la situation économique basée sur les grandes industries se dégrade, crise charbonnière et crise sidérurgique l'ébranlent. Les grands groupes financiers vont investir en Flandre qui va les maîtriser et ouvrir des complexes maritimes coûteux pour la Wallonie qui aurait dû jouer la concurrence avec le port de Dunkerque, sis en eaux profondes. Les grandes grèves de 1960 ouvrent les yeux aux Wallons qui face au déclin n'ont pas d'industries nouvelles. Face au redressement du Nord, la Wallonie s'enfoncé.

Le Nord se développe avec les deniers de l'Etat, c'est-à-dire de tous. Il dispose des principaux portefeuilles ministériels actifs pour l'économie. Il obtient les parties les plus importantes des subsides exceptionnels des lois d'expansion économique de 59 à 66. La Flandre se sert. De même, elle attire, vers elle, les principaux investissements étrangers qui répondent positivement et massivement dans les années 60 à 70. La Flandre bénéficie aussi de la mer et au départ de salaires plus bas et d'une main-d'œuvre plus docile. La richesse aidant, salaires et pensions sont plus élevés en Flandre de nos jours et les grèves plus nombreuses. Les traitements de la fonction publique y sont supérieurs. Par exemple, les ensei-

gnants flamands sont mieux payés et ont des retraites supérieures auxquelles nous participons. Les impôts flamands sont moins élevés, la taxation de même et les autres avantages sociaux de nos jours les favorisent. Drôle de pays où les salaires, traitements, retraites, taxations et avantages sociaux divergent entre le Sud, le Nord et même le Centre avec Bruxelles où la Flandre soigne, fait soigner et avantager ses moins de 8% d'habitants.

Les dirigeants wallons ne se sont pas préoccupés de développement, en période de croissance et de la minorisation de la classe politique wallonne dans un Etat unitaire. Les politiciens, trop centrés sur leurs intérêts et leur avenir qu'émandaient ce que condescendait le Nord. Un slogan de l'extrême-droite flamande explique que les familles flamandes payent chaque année une voiture à chaque famille wallonne. En réalité, il s'agirait d'un modeste ordinateur. La Flandre s'efforce de mettre fin à tout transfert financier social du Nord vers le Sud. La Flandre a longtemps profité de cette solidarité. La fin de cette solidarité poussera à la fin de l'Etat Belge. La Flandre nous culpabilise, nous traitant volontiers de fainéants, de gréviculteurs, voir avec le futur premier ministre, d'être un sac de pavés à son dos. Plus tard, ses dirigeants estimeront que la Belgique s'évapore, qu'elle

n'est pas un plus pour eux. Antérieurement, ils ont exhibé des coqs décapités. L'emblème wallon a été mis à mal, 100.000 Flamands ont marché dans les rues de Bruxelles (61-62). La Flandre ne veut pas céder de terrain à la langue française, le recensement linguistique étant favorable aux francophones. Des contre-manifestants du Mouvement Populaire Wallon d'André Renard sifflent les manifestants. Pour les Flamands, c'est la loi du sol. Pour les autres, c'est le droit des gens, des habitants qui détermine la langue. Tout recensement linguistique sera aboli en 1961. Celui de 1947 aura été le dernier. La Flandre avec la loi du nombre, entre autres, est devenue la grande puissance, elle entend que rien ne soit réalisable sans elle ou contre elle. Une nouvelle marche a lieu en 1962, la Flandre parle de 200.000 manifestants (44.000 selon la police). Le climat est houleux, il y aura une vingtaine de blessés à Bruxelles, dans la ville acquise à Molière et que la Flandre voudrait sienne. Question lancinante, y a-t-il volonté ou refus de vivre ensemble ?

**Elections 2009.
Mobilisons-nous.
Soyons présents partout.**

Nous ne recevons aucun subside, nous comptons uniquement sur vous !

N'avez-vous pas oublié votre cotisation 2008 ?

Il est encore temps...

Vous pouvez effectuer un don pour le journal ou la prochaine campagne électorale...

N'hésitez pas à payer votre cotisation 2009 !

Affiliez autour de vous.

Nos comptes au verso du journal. Merci.

ECHO.

Les réparations de la valve mitrale du cœur d'André LIBERT sont une réussite. Il y a une garantie de 20 ans alors qu'il n'y en a que 3 pour l'électro-ménager ! Merci pour les marques de sympathie.

Elections du 7 juin 2009.

Informations avec effectifs et suppléants (derniers chiffres donnés).
Conseils régionaux. Circonscriptions électorales en Région Wallonne 2004.

Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne (3+4)	Neufchâteau-Virton (2+4)
Charleroi (9+9)	Nivelles (8+8)
Dinant-Philippeville (4+4)	Soignies (4+4)
Huy-Waremme (4+4)	Thuin (3+4)
Liège (13 + 13)	Tournai-Ath-Moucron (7+7)
Mons (6+6)	Verviers (6+6).
Namur (6+6)	

COMMUNIQUE.

Le Bureau Exécutif du Rassemblement Wallon, membre de l'Union Pour la Wallonie et des listes Wallons constate que la loi du marché ne régule rien, mais que c'est la loi de la jungle et des aigrefins. Il dit non aux changements cosmétiques de façade et demande avec la plus grande instance une surveillance et une réglementation réelles des marchés financiers. Le Rassemblement Wallon s'inscrit dans la tradition sociale de la Wallonie et la défenses de revenus corrects.

D'autre part, il note que la Flandre maintient sa politique d'expansion et d'annexion, que rien ne se règle en ce domaine, que la Flandre a ses propres lois, véritable déni à la démocratie et que la Belgique poursuit son auto-destruction malgré les priorités économiques proclamées.

Il importe donc que les Wallons ouvrent les yeux, prennent leur destin en main et préparent leur avenir.

Pour le Bureau Exécutif : André LIBERT, Président - Michel ORBAN, Secrétaire Général - Mary HORNEY, Trésorière.

IN MEMORIAM.

Comme annoncé brièvement dans notre dernier journal, Robert LEYMAN n'est plus. Né le 14/08/48, décédé le 25/09/2008, il fut trésorier de notre section de Fontaine-l'Evêque et participa aux listes Wallonnes. Il était aussi engagé aux Equipes Populaires. Son épouse Cécile COENEN était d'une famille de militants wallons. A son épouse, à sa famille, nos sentiments émus et nos sincères condoléances.

Jacques CHANTRY est décédé. Militant wallon à la pointe du combat, il nous quitta pour entrer au P.S. dans l'équipe Van Cau où il fit carrière avec divers mandats importants.

Rattachisme, autonomie ou indépendance . - Est-ce vraiment absolument incompatible? Par Claude Thayse.

Publié cet été, le sondage circonstanciel de la Voix du Nord donnant près de 50 % de Wallons favorables à la réunion à la France a fait couler beaucoup d'encre, Il a eu le mérite de nous obliger à sortir des incantations, des imprécations ou encore de propos simplificateurs et de proposer aux Wallons une réflexion sérieuse sur les avantages et inconvénients des pistes d'avenir qui s'offrent à eux. C'est là le travail qui est en train d'être accompli dans le cadre de la préparation des « Etats généraux de la Wallonie ».

On le sait, je suis rattachiste, mais je suis avant tout Wallon. Est-ce inconciliable?

Tel que je le perçois, et c'était logique tant qu'il s'agissait de maintenir vivante une flamme, le discours rattachiste a jusqu'ici fait largement l'impasse sur les conditions mêmes du rattachement de la Wallonie, et éventuellement de Bruxelles, à la France. Pour le peu qu'il en est dit, on en comprend que ce rattachement prendrait la forme d'un cadre juridique et institutionnel d'accueil de la Wallonie dans l'ensemble français totalement ou largement banalisé. Absorbée, assimilée, la Région wallonne deviendrait une région française de droit commun (la «23ème»), les provinces des départements, etc. Plus important encore, ce discours laisse entendre que le corpus juridique belge et wallon disparaîtrait, du code civil à la législation fiscale et sociale, pour laisser entièrement la place au corpus juridique français. C'est ainsi que les Wallons seraient affiliés aux caisses de sécurité sociale françaises, et qu'ils seraient soumis au régime de l'impôt français sur le revenu, et ainsi de suite...

Selon ce discours qui, reconnaissons le, est plutôt une doctrine (un évangile ?), les Wallons devraient se présenter tout nus devant

Marianne, qui leur donnerait une tunique de modèle standard à endosser, en tout point conforme à celle commune à l'Auvergnat ou au Breton, lesquels seraient, politiquement et juridiquement, non distinguables, car uniquement reconnus en leur qualité de Français. Le Wallon est ainsi amené à comprendre de ce schéma rattachiste très/trop sommaire qu'il lui convient, pour mériter cette qualité de français, de faire table rase de 175 ans de droit belge et de 25 ans d'autonomie wallonne. Or il s'agit là - le droit et les institutions - des deux piliers concrets de l'identité (différenciation et autogestion, jusqu'à un certain degré évidemment), en l'absence de langue ou de religion pour l'étayer.

On n'a pas besoin de croire à la Nation wallonne pour constater que les Wallons peuvent être difficilement (et ne sont pas) séduits par une telle vision. Vision d'ailleurs brandie par les opposants au rattachement, « belgicains » ou « wallingants », qui n'ont guère de mal dans ces conditions à en ridiculiser l'hypothèse (Wallonie réduite au rang d'une portion anonyme du territoire et du peuple français, d'un protectorat français subordonné, etc.). En opposant «régionalisme» et « rattachisme », on dessert donc magistralement le projet rattachiste. C'est d'autant plus dommage de laisser perdurer cette vision, tout autant nuisible à la cause wallonne qu'à la cause rattachiste, qu'elle est entièrement fautive, tant politiquement que juridiquement. Les Wallons le sentent bien.

Je suis convaincu que les conditions de réunion de la Wallonie à la France, quand les Wallons se trouveront en condition d'exercer un tel choix, seraient tout autres que ceux

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

d'une fusion-assimilation. Une Wallonie française disposerait au sein de la République d'un statut spécial d'autonomie, équivalent à celui qui est actuellement le sien en Belgique fédérale, en étendue et en substance. Elle conserverait ses institutions politico-administratives.

Et le corpus juridique ex-belge serait maintenu sur tout son territoire, pour l'essentiel. Cette autonomie serait même supérieure, car la Wallonie recevrait de plus des compétences transférées de l'ex-Communauté française comme de l'ex-Etat fédéral belge. A part peut-être la défense... Mais est-ce essentiel ?

Il en serait nécessairement ainsi tout d'abord parce qu'il ne pourrait en être autrement pour des raisons pratiques. On ne peut dans les Etats complexes aux législations foisonnantes faire fi ainsi de celles préexistantes. Supprimer le corpus juridique belge pour y substituer en bloc le droit français ne serait pas possible, sauf dans une logique d'annexion/absorption, comme il en fut pour l'Allemagne de l'Est (même si ce fut avec le consentement de sa population). Il est donc totalement contre-productif de laisser penser aux Wallons qu'un sort semblable les attendrait s'ils rejoignaient la France.

Et il en serait aussi ainsi, simplement, parce que la République sait faire place à l'autonomie de certains de ses territoires. Conformément à sa Constitution, la République prévoit déjà des régimes de large autonomie Outre-Mer pour de nombreux territoires et la possibilité également de statuts spéciaux pour l'ensemble de ses Collectivités territoriales. Ce qui implique des corpus juridiques distincts, qui peuvent concerner de nombreux domaines du droit. Approche qui peut être parfaitement appliquée en métropole à un territoire nouveau (pour la Corse, si son statut spécial n'est pas plus « autonomiste », c'est non, non par opposition de principe, mais par la crainte, de l'Etat central et de la majorité des Corses eux-mêmes, de placer l'île sous la coupe de leur classe politique locale... Nous n'en sommes pas là !).

Mais il s'agirait, dans le cadre français, d'aller nettement plus loin pour la Wallonie, et pour Bruxelles éventuellement, que pour la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française comme le propose Daniel Ducarme. Dit autrement, l'Etat central français serait substitué à l'Etat fédéral belge, et pas plus. La Wallonie, comme entité, serait maintenue telle quelle, avec ses institutions régionales et son droit, le droit ex-belge. L'Etat français assumerait les obligations de l'ex-Etat belge, y compris ses obligations financières, ce qui inclurait (si nécessaire) le maintien des fameux transferts nécessaires à la conservation des droits sociaux dont on nous parle tellement. Conception radicale et simple. Seul raisonnablement possible. Et plus facile à exposer aux Wallons que tout autre.

Et ce ne serait pas là le passage de la France au fédéralisme, système qui concerne l'organisation de l'Etat tout entier. Mais l'acceptation, dans un Etat français qui reste unitaire, d'un statut spécial pour un territoire et une population nouvellement rattachés et déjà dotés de leurs institutions et de leur corpus juridique. Au demeurant, sur un plan général, les élites françaises sont désormais décentralisatrices (à tort ou à raison, mais ce n'est pas le sujet), gauche et droite de gouvernement, pareillement. Si la régionalisation n'est pas plus poussée (enseignement, santé), c'est le conservatisme de la société qui y fait obstacle, non l'Etat central. Celui-ci est donc à même d'accepter un tel lien de type fédéral, à titre exceptionnel, avec la Wallonie.

Autrement dit, il ne suffit pas de dire aux Wallons qu'il faut aimer la France (comme nation) en lieu et place de la Belgique (même au moment crucial, seule une minorité en sera convaincue). Et ce n'est pas assez d'essayer de les convaincre que l'Etat belge étant mourant, c'est la seule solution valable de substitution (jusqu'au bout, nombre voudront croire qu'une entité wallo-bruxelloise viable pourrait « continuer » la Belgique). Et c'est contre-productif de nier, de fait, l'identité wallonne, en négligeant d'affirmer le maintien des insti-

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

tutions wallonnes et du droit belge, engagement de maintien qui ne fait nullement obstacle à un rapprochement étroit avec la France.

Il faut, pour éclairer les Wallons encore hésitants, leur dire et leur faire comprendre (et aux Bruxellois, bien sûr) que la République française leur apporterait totalement ce que le Royaume belge leur donne aujourd'hui. A savoir la solidarité financière en matière de dépenses publiques (collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale) et l'autonomie de l'entité wallonne (et éventuellement de l'entité bruxelloise). Autonomie institutionnelle (la Région conservée quasiment en l'état) et autonomie juridique (au sens très large, c'est-à-dire le droit belge maintenu distinctement, y compris, notamment, en matière de sécurité sociale ou fiscale). Ces deux choses, solidarité et autonomie, que l'Etat français serait le seul en mesure d'apporter à la Wallonie, une fois l'Etat belge disparu.

La grande majorité des Wallons et les milieux dirigeants de la Wallonie ne veulent

pas perdre leurs acquits (bons ou mauvais, là non plus ce n'est pas la question), représentatifs de ce qu'ils sont et résultats de leur histoire et de leurs luttes. Il est impératif de réaliser et de faire partager le fait qu'ils pourraient les conserver et les faire fructifier dans la République française.

Au risque de choquer mes amis tant réunionnistes qu'indépendantistes, nous ne sommes plus au XIXème siècle. Ni même au milieu du XXème siècle. Les Etats européens ne sont plus des entités autonomes, fermées, quasi autarciques. Il n'y a plus vraiment « d'indépendance nationale ». En aviation, on a inventé les ailes à géométrie variable. Et si les Wallons étaient les premiers, dans l'Union européenne, à montrer l'exemple d'une nouvelle façon de concevoir les Etats ? Tout en restant eux-mêmes.

Plutôt que de subir, si nous prenions les devants. Nous n'avons pas d'échec à assumer !

XXXXXXX

Que penser de la non-nomination des trois bourgmestres francophones des communes à facilités ? Par Didier Melin.

On parle énormément du dossier des trois bourgmestres francophones non-nommés à Linkebeek, Crainhem et Wezembeek-Oppem. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Quels sont les enjeux de ce dossier ? Quel est le point de vue de la Flandre, et quel est celui des intéressés ? Ce dossier est-il important ou s'agit-il d'un problème abstrait inventé par les politiciens, comme on le dit parfois ?

En réalité, ce dossier emblématique - à l'instar de celui de l'arrondissement de BHV - illustre sans pareil le mal dont souffre la Belgique : avatars d'une régionalisation mal faite, contentieux territorial, droit du sol contre droit des gens.

Tout d'abord, il est bon de se remémorer quelques éléments historiques et contextuels pour bien comprendre de quoi il s'agit.

Depuis la régionalisation de la loi communale en 2001 (suite aux accords du Lambermont, la dernière réforme de l'Etat en date), la tutelle sur les communes est exercée par le pouvoir régional et non plus par le pouvoir fédéral. Avant cette réforme, c'était le roi qui sanctionnait la nomination des bourgmestres. C'est donc aujourd'hui le ministre de l'intérieur régional (l'Open VLD Marino Keulen) qui nomme les bourgmestres sur le territoire flamand.

La législation linguistique est - selon les
(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

termes même de la constitution belge - du ressort exclusif de l'Etat fédéral (et non des régions). C'est assez logique : au niveau fédéral, la minorité francophone (40% mais minorité tout de même) dispose de protections constitutionnelles visant à empêcher l'autre communauté, la majorité flamande, de lui imposer sa loi. Ses protections sont en gros la procédure dite de la sonnette d'alarme et la procédure en « conflit d'intérêt ».

On sait par ailleurs que les régimes linguistiques spéciaux (les « facilités ») sont notoirement considérés en Flandre comme étant une disposition transitoire (même si rien dans la loi de 1963 ne permet d'en arriver à cette conclusion). La Flandre considère que ce régime a permis à certaines communes flamandes autour de Bruxelles de se franciser d'avantage, ce qu'elle regrette et cherche à contrer. C'est dans cette même perspective d'homogénéité linguistique que la Flandre exige d'ailleurs la scission de BHV.

La volonté de faire disparaître les facilités sur son sol, ou du moins d'en circonscrire l'application, est en Flandre un objectif politique avoué. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la fameuse « circulaire Peeters ». Il s'agit d'une circulaire interprétative et non d'une loi (promulguer des lois est réservé à l'état fédéral) ni même d'un décret régional (lequel aurait valeur de loi, mais un décret régional est impossible dans ce cas : l'emploi de langues étant une compétence fédérale).

Cette simple circulaire prétend interpréter la législation linguistique fédérale sur l'emploi des langues dans les communes flamandes à facilités pour les francophones. En réalité elle restreint l'application des facilités : au lieu d'être inscrits comme francophones dans leur commune, auquel cas l'administration communale pourrait s'adresser directement à eux en français, les autorités flamandes considèrent que les francophones de ces communes doivent, à chaque demande d'un document, faire la demande expresse de recevoir une traduction française.

L'objectif est de forcer les administrés

francophones de ces communes à communiquer en néerlandais avec leur autorité communale, sauf à vouloir prendre sur eux une formalité contraignante à chaque fois qu'ils sont en contact avec leur administration. Au-delà de son caractère contraire à la constitution belge, les francophones considèrent cette circulaire comme une tracasserie volontaire et inutile de l'autorité flamande dont le seul but est de les gêner dans la jouissance de leur droit (constitutionnel) d'user du français avec leur autorité communale (qui est francophone).

Mais la circulaire Peeters est-elle légale ? D'un point de vue purement juridique, la réponse est oui. Au moment de sa promulgation, les francophones avaient tenté de faire annuler cette circulaire par le Conseil d'Etat au motif que la Région flamande n'avait pas la possibilité d'interpréter une compétence fédérale (l'application des lois linguistiques). La chambre flamande du Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu en 2004, s'est refusée - contre toute évidence - à déclarer cette circulaire illégale. Pour les Flamands, elle est donc légale.

A cette légalité de façade, les francophones opposent différents avis du Comité de contrôle linguistique, qui à plusieurs reprises s'est prononcé dans leur sens. Ils opposent aussi un autre argument la chambre flamande du Conseil d'Etat ne peut - par définition - pas être neutre dans un jugement de cette nature.

Aurait-on eu idée de demander à un collège de juges serbes de se prononcer sur la légalité de l'indépendance du Kosovo ? Dans de tels cas de figure, la loi belge permet pourtant expressément la désignation d'un collège bilingue de 4 juges (2 francophones et 2 néerlandophones). Un tel collège aurait sans nul doute été plus impartial que la chambre flamande du Conseil d'Etat qui a refusé de déclarer la circulaire Peeters illégale. Nous ne le saurons jamais.

En fin de compte, que reproche le ministre flamand aux bourgmestres? Marino Keu-

(Suite page 15)

len refuse de nommer les trois bourgmestres au motif qu'ils n'auraient pas la « moralité nécessaire à l'exercice de la fonction », parce qu'ils auraient enfreint la « législation linguistique en vigueur en Flandre » (en fait une simple circulaire interprétative, on l'a vu) en ne respectant pas la circulaire Peeters à la lettre. En effet, à l'occasion des élections communales d'octobre 2006, ces trois bourgmestres ont - conformément à la loi fédérale - envoyé les convocations électorales dans la langue de leurs électeurs directement (francophones comme néerlandophones), au lieu de l'envoyer en néerlandais à tout le monde comme le prescrit la circulaire Peeters, quitte à envoyer une traduction française aux contribuables le réclamant par la suite.

Les francophones en général, et les trois bourgmestres en particulier, considèrent que se soumettre à la circulaire Peeters reviendrait implicitement à accepter la volonté flamande de restreindre l'application des facilités, voire à les faire disparaître à terme. Ils ne l'acceptent pas, car ils considèrent que les facilités font partie intégrante de la loi de 1963 sur la fixation de la frontière linguistique. Si la Flandre veut modifier le « deal » de l'époque en remettant en cause l'usage des facilités, il faut selon eux remettre sur la table l'intégralité du contenu de la loi de 1963. Donc remettre en question la frontière linguistique elle-même. Cela paraît logique.

C'est ainsi, comme pour la scission de BHV, que les francophones réclament à présent l'élargissement de la région (bilingue faut-il le rappeler) de Bruxelles -Capitale aux communes majoritairement francophones qui lui sont contiguës.

Ajoutons quelques considérations plus générales.

Dans des communes où la majorité des habitants sont francophones (90% pour Linkebeek, jusqu'à 80% pour les deux autres communes), on peut trouver absurde de forcer les conseillers communaux francophones à se parler entre eux en néerlandais. On peut même trouver absurde que ces communes se trouvent en région flamande et pas en région bruxel-

loise (ces communes étant bilingues de fait et même à majorité francophone).

Au-delà du débat juridique sur la légalité de la circulaire Peeters, force est de constater que la sanction imposée aux bourgmestres représente un désaveu pour le choix des électeurs de ces communes, lesquels ont voté en masse pour la liste de ces bourgmestres. On peut parler de « déni de démocratie ».

On peut aussi considérer que la sanction est disproportionnée : les bourgmestres pourraient à la rigueur faire l'objet d'une remontrance ministérielle voire d'une amende, mais ne pas les nommer est excessif.

Sur le principe, le fait que la validation d'une élection communale soit du ressort de l'exécutif régional, comme c'est le cas des bourgmestres en Flandre, frise l'ingérence du pouvoir régional dans les affaires communales. C'est d'ailleurs exactement ainsi que le Conseil de l'Europe interprète la chose. Dans la résolution qu'il a émise en début de semaine, il ne dit rien d'autre.

On entend aussi parfois dire, même de la part de francophones « les francophones de ces communes savaient ce qu'ils faisaient en s'installant en Flandre, ils n'ont qu'à s'adapter ». Cette affirmation est bien évidemment fautive non seulement les francophones ne sont pas « aller s'installer dans ces communes », ils y sont bien souvent nés : ces communes étaient déjà bilingues de fait en 1947 (date du dernier recensement linguistique effectué), voire longtemps avant. Ensuite, en vertu de quoi les « nouveaux » francophones de la périphérie seraient-ils privés du jour au lendemain du droit constitutionnel de vivre en français dans ces communes, sans compensation ?

Au vu de tous ces éléments, on comprend donc que les enjeux de la non-nomination des bourgmestres dépasse largement le cadre des communes concernées, Il en va ni plus ni moins du respect du choix des électeurs (de la démocratie), de la remise en cause des frontières interrégionales, et du rapport de force entre les deux grandes communautés de ce pays. A ce titre, et il n'est pas le seul, ce dossier est explosif.

**Un mouvement Wallon dans la Francité. Rassemblement Wallon.
Liste Wallons avec l'Union pour la Wallonie.**



Présidente d'Honneur : **Diane JACOBS** - Waterloo

Président : **André LIBERT**

Rue Hougaerde, 24A,
6142 Leernes - Fontaine-l'Évêque
Tél.- Télécopie - Répondeur :
00-32-(071)52.60.96. GSM: 0487/44.15.55.

Secrétaire général: **Michel ORBAN**

Rue de la Libération, 24, 6040 Jumet.
Tél.: 071/35.34.03. Cour.: fb457920@skynet.be

Secrétaire administratif : **Ludovic LIBERT**

Rue Principale, 5, 6280 Gerpinnes.
Tél. : 071/32.22.22 - G.S.M. : 0495/210.797.

Trésorière générale du parti : **Mary HORNEY**,

Av. Meurée, 52/5, 6001 Marcinelle.
Tél. : 071/56.19.09 - 0473/30.57.73

Trésorière-adjointe : **Danielle ROSIER-LAISNEZ**,

Cpte. Rassemblement Wallon: 126-2018161-49.
Cotis. pleine : 20 €, réduite : 10 €, jeune : 3 €.

Trésorière Arrondissement de Charleroi :

Jocelyne LEMAIRE

Rue de Cartier, 38,
6030 Marchienne-au-Pont (Charleroi).
Tél. : 071/32.67.61. Cpte : 000-3166752-90

Trésorier de Fontaine-l'Évêque :

Coordinateur trésoreries

Daniel HARMEGNIES

Rue Marcq, 22, 6142 Leernes
Cpte : Rassemblement Wallon 360-0635544-06

Responsable Arrondissement Thuin :

Marc MONETTI

Rue Zulmar Hecq, 40, 7134 Epinois.
G.S.M. : 0478/75.05.98.

Responsable Arrondissement La Louvière-Soignies :

Michel GALET

Rue Bouquiaux, 4, 7100 La Louvière.
G.S.M. : 0493/04.06.33.

Responsable Arrondissement Mons :

Marie BRACONE-IZZI

Rue des Mineurs, 40, 7080 Frameries.
G.S.M. : 0473/69.94.76.

Responsable Arrondissement Tournai -Ath - Mouscron :

Laurent VANDAMME, Vice-Président

Rue du Chemin de Fer, 65, 7800 Ath;
Tél. : 068/28.08.95.-G.S.M. : 0478/37.76.20.
Adjoint : **Georges BOREUX**, Blandain

Responsable Arrondissement Brabant Wallon

Olivier ESNAULT, Vice-Président

Rue Noël, 84, 1410 Waterloo
Tél. : 02/384.67.80- -G.S.M. : 0494/41.51.80.

Responsable Arrondissement de Namur :

Yannick **BAUTHIERE, Vice-Président**

Rue de l'Agasse, 20, 5030 Gembloux
G.S.M. : 0497/45.89.43..

Responsable Arrondissement Dinant-Philippeville

Stéphane DOHET

Ruelle Pampet, 166, 5630 Zeuzeille,
Tél. : 071/61.33.51.

Coordinateur Arrondissement Liège :

Clément PERPININ

Rue de l'Hôpital, 10/ 26, 4500 Huy
Tél. : 085/23.37.62 G.S.M. : 0475/37.09.58.

Responsable Jeunes :

Geoffrey LEGRAND, étudiant U.L.B. :

Bief de l'Écluse, 27, 7090 Ronquière,
G.S.M.: 0479/79.22.09. msn : bmlegend@hotmail.com

Conseillers littéraires et artistiques : **Raymond BATH**

Rue Coleau, 7, 6061 Montignies-Sur-Sambre.
Tél. : 071/30.13.89.

Jo ACTON

Rue St Roch, 14, Ham-sur-Heure-Nalinnes
Tél. : 071/21.71.79 - 0476/89.82.41

France-Responsable-Coordinateur :

Jean-Luc DANEL. Adjointe : Valérie COLIN.

Francité-Wallonie-Bruxelles.

Rue du Général Leclercq, 15, F92270 Bois-Colombes.
Tél. : 00-33-(0)1-57.67.80.74.

CONTACTS COURRIELS

jluc-danel@wallonie-france-bruxelles.com
ludovic-libert@wallonie-france-bruxelles.com
andre-libert@wallonie-france-bruxelles.com

Etes-vous en règle de cotisation ?

Ne nous oubliez pas !

Cotis. pleine : 20 €, réduite : 10 €, jeune : 3 €.

Pour toute inscription , bon à renvoyer à Michel ORBAN, Secrétaire Général (voir coordonnées dans le Comité ci-dessus).

NOM : PRENOM :

Rue : N° :

Localité : C.P. :

Téléphone : Courriel éventuel :